



Ville de Lausanne

Service des écoles
primaires et secondaires
Service d'accueil de jour
de l'enfance

Direction de l'enfance,
de la jeunesse et des quartiers

Aux parents
des élèves scolarisés au
collège de St-Roch (Etablissement
primaire et secondaire de Villamont)

Lausanne, le 11 août 2020

Elèves de 8P à 11S du collège de St-Roch (EPS Villamont)

Inscription aux repas chauds à l'Espace d'accueil de St-Roch

Année scolaire 2020-2021

Madame, Monsieur, chers parents,

Les vacances scolaires touchent bientôt à leur fin et nous espérons que cette pause estivale vous permettra d'appréhender la rentrée scolaire dans les meilleures conditions.

Le 25 juin 2020, nous vous avons adressé un courrier pour vous présenter les grandes étapes des travaux de rénovation du collège de St-Roch qui ont débuté cet été. Nous avons maintenant le plaisir de vous informer qu'un réfectoire de remplacement sera organisé à l'Espace d'accueil de St-Roch, situé à côté du collège (rue St-Roch 9).

Les élèves pourront s'y rendre les **lundis, mardis, jeudis et vendredis** pour consommer un repas chaud et équilibré (uniquement sur inscription au moyen du bulletin ci-joint) ou pour pique-niquer. Un duo d'animateurs parascolaires sera présent pour accueillir les élèves et veiller au bon déroulement du repas.

Prix et modalités d'inscription aux repas chauds

Le prix unitaire du repas est de CHF 8.-. Si vous souhaitez commander des repas pour votre enfant, une inscription est nécessaire. Les repas commandés seront facturés directement aux parents.

L'année scolaire sera découpée en cinq périodes (entre les vacances scolaires). Dès l'inscription enregistrée, les parents recevront une facture au début de chaque période. La première facture comprendra les repas chauds commandés du lundi 31 août au vendredi 9 octobre 2020.

Les repas non consommés ne seront pas remboursés, néanmoins les repas ne seront pas facturés à partir du 6^e jour d'absence consécutive, sur présentation d'un certificat médical.

Les jours fériés officiels, ainsi que les congés, journées à l'extérieur ou camps organisés par l'école ne seront pas pris en compte dans la facturation.

Les inscriptions reçues en début d'année seront renouvelées automatiquement jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les désinscriptions seront possibles uniquement par courrier écrit des parents au secrétariat du collège de St-Roch, au moins 10 jours avant la période suivante.

Subventionnement

Une aide financière peut être demandée au Service des écoles primaires et secondaires (Mme C. Nicoud, tél. 021 315 64 37) ou en téléchargeant le formulaire ad hoc sur la page Internet www.lausanne.ch/refectoires. Une fois acceptée, elle sera directement déduite de la facture.

Périodes de facturation

Période 1 : du lundi 31 août au vendredi 9 octobre 2020 (6 semaines)

Période 2 : du lundi 26 octobre au vendredi 18 décembre 2020 (8 semaines)

Période 3 : du lundi 4 janvier au vendredi 19 février 2021 (7 semaines)

Période 4 : du lundi 1^{er} mars au jeudi 1^{er} avril 2021 (5 semaines)

Période 5 : du lundi 19 avril au jeudi 1^{er} juillet 2021 (11 semaines)

Régime alimentaire

Il est possible de s'inscrire pour des repas uniquement végétariens. Cependant, l'enfant gère seul le suivi de son régime alimentaire (allergies, etc.).

Menus

Les menus de la semaine seront disponibles sur Internet www.lausanne.ch/menus.

Comportement – attitude générale

- Les directives de l'OFSP restent en vigueur comme dans les classes : chaque élève est tenu de se laver soigneusement les mains au moment d'entrer dans le réfectoire. Une distanciation physique est respectée avec les adultes encadrants.
- Les élèves collaborent au maintien de la propreté des lieux en laissant leur place libre de tout déchet et participent à la remise en ordre de l'espace mis à disposition : matériel, tables, chaises ; vaisselle, etc.
- Les boissons sucrées ne sont pas autorisées.
- Les élèves ont une attitude correcte et polie, aussi bien envers les adultes qu'envers leurs camarades
- Ils/elles s'abstiennent de tout acte de violence physique et ou verbale.
- Chaque élève doit respecter le règlement interne de l'établissement et du réfectoire. Il/elle obéit à l'équipe d'animation.

**Tout élève qui ne respecte pas les règles ci-dessus risque une exclusion qui sera
communiquée aux parents et à la direction d'établissement.**



Elèves de 8P à 11S du collège de St-Roch (EPS Villamont)

Bulletin d'inscription pour les repas chauds

**à remettre directement au secrétariat du collège de St-Roch
jusqu'au 25 août 2020**

J'inscris mon enfant aux repas de midi au réfectoire, le-s jour-s suivant-s :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Mon enfant choisit :

des repas qui peuvent contenir de la viande ou des repas végétariens

Les repas non consommés ne sont pas remboursés.

ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

ADRESSE DE FACTURATION

Rapport à l'enfant Mère Père Autre :

Nom

Prénom

privé

mobile

@ adresse électronique

Adresse

NPA - Ville

Autre personne pouvant être contactée en cas d'urgence :

Nom : Prénom : Téléphone :

Par ma signature, j'ai pris connaissance de l'organisation des repas chauds au collège de St-Roch à la rentrée scolaire 2020 et accepte les conditions administratives et financières en vigueur.

Date : _____ Signature : _____